

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 11

Date de la convocation : 06 juillet 2020. Date d'affichage : 20 juillet 2020.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : GRAND Gérard.

Approbation du compte-rendu :

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil municipal du 03 juillet 2020.

Le compte-rendu est approuvé.

Impayés :

Le montant des impayés au 13 juillet 2020 s'élève à 14 139.63 €

Délégations consenties au maire :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil décide, pour la durée du mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

De fixer, dans les limites fixées par le conseil municipal à 100 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal d'un montant de 500 € par sinistre.

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Délégations des adjoints :

- En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales Monsieur Gaillard Michel, 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : remplacement du maire en cas d'empêchement, finances, gestion des employés communaux, gestion des bâtiments communaux.
- En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales Monsieur Mathieu Éric, 2^{ème} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : gestion du cimetière, PLUi , agriculture, voirie communale.
- En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales Monsieur Grand Gérard, 3^{ème} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : voirie communale, assainissement, plage, bois associations.

Commissions et délégués :

Commissions communales

Commissions	Membres du conseil municipal
Budget, finances	Roux Nathalie - Gaillard Michel - Grand Gérard Neret Florence – Recolet Serge
Travaux, bâtiments communaux, cimetière	Roux Nathalie – Gaillard Michel – Mathieu Éric Banderier Jacky – Neret Florence – Recolet Serge
Bois, environnement, plage	Roux Nathalie – Grand Gérard Banderier Jacky – Neret Florence – Recolet Serge – Rouméas Didier
Fleurs, embellissement du village	Roux Nathalie – Grand Gérard Banderier Jacky – Dubrez-Forgnone Jocelyne – Neret Florence – Rouméas Didier
Animations, associations	Roux Nathalie – Gaillard Michel – Grand Gérard Ferreux Morgane
Sécurité, accessibilité, aménagement du village	Roux Nathalie – Gaillard Michel – Mathieu Éric – Grand Gérard Banderier Jacky – Dubrez-Forgnone Jocelyne – Neret Florence- Poulet Gabriel – Recolet Serge – Rouméas Didier.
Info, communication	Roux Nathalie – Grand Gérard Ferreux Morgane – Neret Florence – Recolet Serge

Certaines commissions seront ouvertes aux habitants de la commune.

Délégués communaux

Organismes		En tant que	
SIE du Lac d'Ilay			Banderier Jacky Rouméas Didier
Syndicat horticole		Titulaire Suppléante	Banderier Jacky Dubrez Forgnone Jocelyne
Sivos du Hérisson		Titulaire Titulaire	Roux Nathalie Ferreux Morgane
Sidéc			Mathieu Éric
Référent ambroisie			Grand Gérard
Correspondant défense			Mathieu Éric
CCAF commission communale d'Aménagement Foncier	Propriétaires de biens non fonciers batis	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Mathieu Éric Roux Pascal Leclerc Alexis Dole Hubert Monnoyeur Pascal
	Propriétaires forestiers	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Faivre Claude Monnier Richard Carreay Jacques Monnier Pierre
	Conseiller municipal	Titulaire Suppléant	Roux Nathalie Rouméas Didier Banderier Jacky

Location 45 Impasse Forestière :

Madame la Maire fait part au conseil municipal du départ des locataires de la maison, située au 45 impasse Forestière, à compter du 1^{er} aout 2020.

Plage :

Agent de sécurité :

Madame le maire explique que suite aux incivilités récurrentes envers les personnes qui ferment la plage en soirée, il y a la possibilité de faire intervenir une société de gardiennage.

La société proposée ferme déjà en soirée le parking de la Pergola et le Domaine de Chalain.

Le tarif de fermeture pour 1 heure de travail est de 30 € HT. La société peut intervenir ponctuellement si besoin en journée pour un tarif horaire de 25 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier les fermetures de plage et les interventions ponctuelles pour la saison estivale à une entreprise de gardiennage.

Location snack :

Madame le Maire explique que la concession du snack a été reconduite avec Mr El Haddadi Othman conformément à ce qui avait été prévu dans la convention d'exploitation 2019. Suite aux problèmes sanitaires rencontrés cette année à cause du COVID19, le concessionnaire a pu ouvrir le snack seulement le 1^{er} juillet, Madame le Maire propose une remise de 10% du montant de la location soit 1 100.00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, que la location du snack pour la saison estivale 2020, à Mr El Haddadi Othman, sera de 9 100.00 € HT.

Convention emplacement pour exploitation de location de pédalos :

Le bail de location de l'emplacement a été reconduit avec Mr Bully Valentin comme il est convenu dans la délibération du 14 mars 2017 – bail renouvelable tacitement.

Vote des 2 taxes :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

- De ne pas augmenter le taux des 2 taxes locales
- De les reconduire ainsi :

TFB : 13.51 %

TFNB : 19.39 %

Parking :

Madame la Maire présente les différents devis pour l'agrandissement du parking du pôle médical

Après en avoir délibéré le devis de l'entreprise Di Léna est retenue, pour un montant des travaux de 14 585.00 € HT.

Questions diverses :

Impasse des Ecureuils : suite à une circulation importante et aux stationnements aléatoires des véhicules, le passage des vigiles et des gendarmes sera demandé afin de faire respecter la réglementation. Prévoir une réunion avec les riverains.

Courrier locataires 809 Rue des 3 Lacs. : Madame le maire se propose de les rencontrer afin de leur proposer une remise gracieuse équivalente à un mois de loyer soit 384 € suite aux dysfonctionnements dans le logement.

Logement 809 rue des 3 lacs : demander d'autres devis pour la pose de 2 volets roulants et prévoir le décrochage des volets en bois.

Le secrétaire ; Gérard GRAND



Le maire ; Nathalie ROUX

